

Conditions générales – Gratte.ch

Acceptation

Lors de l'inscription au semestre ou lors du paiement d'une leçon à l'unité ou d'un carnet de cours, l'élève ou son représentant légal accepte les présentes conditions générales.

Inscription

Semestre

L'inscription est obligatoire, un formulaire est prévu à cet effet.

Leçons à l'unité et Carnets de cours

Aucune inscription écrite n'est nécessaire, font foi la date et l'horaire de la leçon fixés par écrit (email ou sms) d'un commun accord entre l'élève ou son représentant légal et le professeur.

Calendrier, vacances et jours fériés

L'année comprend deux semestres d'enseignement ; le premier court du 1^{er} février au 30 juin et le second du 1^{er} septembre au 31 janvier.

Les périodes de vacances et les jours fériés correspondent à ceux du calendrier majoritaire du canton de Fribourg.

Paieement

Leçons à l'unité et Carnets de cours

Paieement anticipé (au plus tard en début de leçon).

Semestre

Paieement anticipé. Le semestre peut être payé en deux fois (en cas de non paieement dans les délais fixés, le professeur se réserve le droit de suspendre les cours ; en pareil cas, l'intégralité du montant est due).

Durée de validité

Leçons à l'unité et Carnets de cours

À partir de la date du paieement, la validité est de 2 mois pour une leçon à l'unité, de 6 mois pour le Carnet de 4 leçons et de 12 mois pour le Carnet de 8 leçons.

Semestre

L'inscription est valide de la date du paieement à la date d'échéance du semestre telle qu'inscrite dans les présentes conditions générales.

Annulation et report des leçons

Leçons à l'unité et Carnets de cours

En cas d'annulation par l'élève, ce dernier doit avertir le professeur avant 19h la veille de la leçon (par sms, email, téléphone ou message sur la boîte vocale si le professeur n'a pas pu répondre à l'appel), sans quoi cette dernière ne pourra pas être reportée. Une leçon annulée par l'élève ne peut pas être reportée à une date dépassant la période de validité. Les leçons annulées par le professeur sont reportées à une date ultérieure selon accord entre l'élève et le professeur.

Semestre

Les leçons annulées par l'élève ne sont pas reportées. Les leçons annulées par le professeur sont reportées en fin de semestre ou en cours de semestre selon accord entre l'élève et le professeur. Les leçons coïncidant avec un jour férié officiel ne sont pas reportées. En cas d'inscription en cours de semestre, les leçons passées ne seront pas reportées.

Remboursement

Leçons à l'unité et Carnets de cours

Les leçons à l'unité ne sont pas remboursables. Les Carnets de cours non entamés sont remboursables dans un délai de 14 jours suivant la date du paieement.

Semestre

Aucun remboursement n'est possible en cas d'arrêt en cours de semestre. Si de justes motifs sont attestés (absence de plus d'un mois pour service militaire/civil ou raison de santé), des remboursements partiels peuvent être accordés dans la limite de 25 % du montant total du semestre (intégrant le solde dû en cas d'arrangement de paieement à l'inscription).